

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1501

Artikel: "Le mariage légitime la division sexuelle du travail qui traverse toute notre société et qui est le fondement des inégalités entre les sexes"
Autor: Odier, Lorraine / Roux, Patricia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Le mariage légitime la division sexuelle du travail qui traverse toute notre société et qui est le fondement des inégalités entre les sexes »

Patricia Roux est docteure en sociologie, professeure en «Etudes Genre» et chercheuse à l'Institut de sociologie des communications de masse à l'Université de Lausanne. Elle est l'auteure de nombreux articles scientifiques qui portent sur les inégalités sociales, ainsi que du livre *Couple et égalité: un ménage impossible* (Ed. Réalités sociales) paru en 1999. Depuis 2002, elle est aussi corédactrice en chef de *Nouvelles Questions féministes*.

PROPOS RECUEILLIS PAR LORRAINE ODIER

L'Émilie : Le mariage semble avoir une forte influence sur la division sexuelle du travail au sein du couple. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

Patricia Roux : On prétend souvent que c'est l'arrivée des enfants qui renforce la division sexuelle du travail au sein du couple, mais vous avez raison, le mariage intervient en fait en amont dans la différenciation des rôles dits féminins et masculins. Les statistiques de l'OFS (Office fédéral de la statistique) le montrent très clairement: en Suisse, à peine leur mariage prononcé, les femmes diminuent leur temps de travail salarié et les hommes réduisent leur temps d'investissement domestique ! Autrement dit, le mariage légitime la division sexuelle du travail qui traverse toute notre société et qui est le fondement des inégalités entre les sexes. Se marier revient donc à adhérer idéologiquement et pratiquement à ce système de genre qui veut que les femmes se mettent au service de l'autre, abandonnent leurs projets de carrière ou du moins y mettent un bémol, et perdent leur indépendance économique. Je parle d'adhésion au système parce que si l'on va voir ce qui se passe du côté des concubins, on observe une différenciation des rôles masculins et féminins beaucoup moins marquée.

La dynamique inégalitaire qui structure les pratiques des couples mariés doit beaucoup, je pense, à leur conception de ce que doit être une famille. Bien souvent les couples se marient parce qu'ils ont un projet d'enfants, et devant ce projet, ils s'organisent de façon à être «prêts» au moment où il se réalise: le futur père doit avoir consolidé au mieux sa situation professionnelle, et la future mère être le plus disponible possible pour accueillir l'enfant... Cette conception de la parentalité pose d'emblée la femme dans un rapport de dépendance (économique et symbolique) à l'égard de son conjoint, et ce à long terme, y compris si le projet d'enfants ne se réalise pas ou n'advient pas au moment où il était prévu. Il n'est en effet pas si aisé de revenir en arrière une fois admis que l'enfant attendu ou espéré n'arrivera jamais: difficile pour la femme de renforcer son insertion sur un marché du travail qu'on a délaissé, difficile aussi de redéfinir autrement les modalités d'une organisation domestique qui sont devenues, avec le temps, un enjeu de la relation.

Cet enjeu relationnel constitue le ciment de l'inégalité dans les couples. Dans notre étude menée à la fin des années 90, auprès de 400 couples mariés, il est ressorti que les épouses développaient de multiples stratégies pour préserver leur couple d'éventuels conflits : éviter de critiquer leur conjoint sur tout ce qu'il ne fait pas à la maison et au contraire valoriser chacun des «coups de main» qu'il leur donne, et faire de nécessité vertu, c'est-à-dire considérer que leur répartition du travail domestique est dans la «nature des choses», qu'elle va de soi en fonction des qualités ou défauts propres à chaque conjoint. Le «partage» inégal des tâches au sein des couples n'est que très rarement thématiqué comme le résultat de la division

sexuelle du travail et comme constitutif de la relation affective. Ainsi le mariage institutionnalise les rapports de dépendance entre femmes et hommes, en d'autres mots : le patriarcat.

L'Émilie : Comment expliquer le fait que le mariage soit valorisant pour les hommes sur le marché de l'emploi, alors qu'il est dévalorisant pour les femmes ?

Patricia Roux : Pour les hommes, le fait d'avoir une famille ou d'être marié est perçu par l'employeur comme un gage de stabilité, en opposition avec la figure de l'homme célibataire qui aurait une vie moins cadrée. Les hommes mariés, pense-t-on, pourront s'investir et se dédier à leur travail (des valeurs fortement appréciées dans notre société) parce que, ayant une famille à charge, ils ne seront pas tentés de partir, mais aussi et surtout parce qu'ils «ont» une femme à la maison qui s'occupe de la logistique du quotidien et les entretient. Du côté des femmes on suppose, au contraire, que la famille est un frein, parce qu'elle les mobilise et constitue le centre de leurs préoccupations, leur travail salarié n'étant alors qu'un travail d'appoint, un complément à celui de leur mari. Sans dire que les employeurs discriminent consciemment les femmes, il faut reconnaître que leurs politiques d'engagement appliquent assez scrupuleusement les normes de genre en vigueur... Ainsi diverses études montrent qu'à valeur égale, l'homme marié est mieux payé que l'homme célibataire et surtout que la femme mariée. En d'autres termes, l'homme marié vend très bien sur le marché les services que lui fournit «sa» femme !

L'Émilie : Que pensez-vous des révisions en cours du système d'imposition, qui cherchent à ne plus désavantager les couples mariés à deux revenus par rapport aux couples non mariés ?

Patricia Roux : Dans ce domaine, je suis assez séduite par une idée que Christine Delphy a publiée dans notre revue : pour quelles raisons un couple marié n'ayant qu'un seul revenu aurait-il des avantages fiscaux par rapport aux couples non mariés ou aux célibataires ? La sociologue montre en effet que ces avantages encouragent à n'avoir qu'un seul revenu au sein du couple, au seul profit du pourvoyeur principal (généralement l'homme puisqu'il est mieux rétribué sur le marché de l'emploi). Cela signifie que les impôts non payés par les hommes mariés le sont par tous les autres contribuables, dont l'ensemble des femmes célibataires salariées. Selon Delphy, il s'agit d'une subvention de l'Etat au système patriarcal dans le sens où c'est la société qui paie le travail gratuit des femmes.

Dans ce même ordre d'idées, il me semble qu'un système d'imposition individuel qui ne tiendrait pas compte de l'état civil et qui considérerait donc l'individu comme étant autonome serait beaucoup plus juste. Cela permettrait de sortir d'une relation de dépendance que de tels avantages fiscaux encouragent, en favorisant le mariage qui, comme nous l'avons déjà dit, sert

à justifier le retrait des femmes de la sphère publique et accentue des relations de domination entre hommes et femmes.

L'Émilie : Quel regard portez-vous sur le PEPS (Partenariat Enregistré pour Personnes de même Sexe)?

Patricia Roux : Je n'ai personnellement pas milité en faveur du PEPS, mais je ne m'y suis pas non plus opposée, loin de là. Il me paraît normal que dans une société dans laquelle tout est régi selon la norme hétérosexuelle, les homosexuel-le-s revendiquent des droits. Et il est fondamental de lutter contre l'homophobie. Cependant ces luttes peuvent avoir des effets pervers. Tout comme certaines luttes féministes qui, en revendiquant les mêmes droits pour les femmes que ceux dont bénéficient les hommes, ne font souvent que s'aligner sur le modèle masculin plutôt que de chercher à remettre en cause les structures de la hiérarchie entre les sexes.

Ainsi, j'ai regretté que la campagne du PEPS n'ait pas été l'occasion d'une remise en question du mariage hétérosexuel ou de l'hétéronormalité et donc de la division sexuelle du travail et du patriarcat. J'ai aussi regretté que ce projet ne fasse que s'aligner sur le modèle dominant de la conjugalité sans proposer un mode de vie alternatif.

L'Émilie : Comment pensez-vous l'amour dans le mariage ou dans le partenariat enregistré?

Patricia Roux : A mon avis, le mariage est une institution à supprimer. Les relations d'amour ont tout à gagner avec un contrat plus souple et moins institutionnalisé que le mariage. Celui-ci est un piège, d'ailleurs dans notre société, la vie en couple comporte tout un tas de pièges, liés aux rapports de dépendance qui s'y instaurent, même au sein des couples homosexuels. Le mariage pour moi, c'est une ritualisation de la division sexuelle du travail qui n'est certainement pas un cadre propice à l'entretien d'une relation amoureuse telle qu'on la conçoit aujourd'hui, c'est-à-dire une relation basée avant tout sur les affinités entre deux personnes libres et autonomes. Le mariage ne respecte pas cette autonomie, au contraire il institue le pouvoir des hommes sur les femmes, ce qui entre en contradiction avec la logique affinitaire que je viens d'évoquer. Cela explique certainement en bonne partie l'augmentation des divorces, on a tendance à se séparer dès que sont épuisées les ressources du sentiment amoureux.

Parallèlement, on a toujours de grandes difficultés à imaginer des modèles relationnels alternatifs au «toi et moi pour la vie entière» ; à imaginer qu'on puisse aimer plusieurs personnes par exemple. C'est du moins quelque chose qui reste très peu envisagé en commun au sein du couple. Mais on a très peu d'études sociologiques sur la thématique de l'amour ou du sentiment amoureux. Ça manque. Parce que c'est une réelle question : comment concilier le fait d'être féministe et les effets de l'amour, qui font que l'on est prêt-e à faire des choses pour son ou sa partenaire qui, d'un point de vue féministe justement, ne sont ni défendables, ni acceptables ?

A ce propos lire, Christine Delphy (2003), «Par où attaquer le «partage inégal» du «travail ménager?», in Nouvelles Questions féministes, 22 :3, pp.47-71

